



Nîmes le 21 mars 2013

Monsieur Jean GUTIERREZ

DASEN

58 rue Rouget de l'Isle

30031 Nîmes cedex

Monsieur le Directeur d'Académique,

En date du 21 février dernier, vous avez émis le souhait que les directeurs d'école du Gard mettent en œuvre Affelnet, ajoutant ainsi à leur charge de travail, une tâche qui était du fait des secrétariats de collège.

Lors de la dernière CAPD, nous nous sommes clairement positionnés sur cette nouvelle procédure.

En résumé, notre syndicat n'a pas de raison de s'opposer a priori à un dispositif qui pourrait améliorer la qualité et l'efficacité des services si et seulement si les conditions de mise en œuvre sont à la hauteur de l'effort supplémentaire que cela suppose :

- *Une véritable formation et pas seulement de l'information*
- *Du temps de décharge pour permettre aux directeurs de se conformer à cette nouvelle procédure qui, de l'avis des directeurs qui la pratiquent déjà depuis 2 ans, constitue une charge supplémentaire indéniable et surtout très contraignante puisque liée à un calendrier très strict.*
- *Une assistance téléphonique prête à répondre aux problèmes de chaque directeur (trice).*

1. Sur le premier point, nous avons pris acte de la mise en œuvre de formations proposées aux directeurs un peu partout dans les circonscriptions par l'intermédiaire des animateurs TICE et des conseillers pédagogiques.

Même si nous regrettons une fois de plus que les actions de formation ne fassent pas l'objet d'une lettre de mission nous permettant de justifier de notre absence dans les écoles et donnant lieu à un défraiement, nous nous félicitons d'avoir été entendus sur cette première demande.

2. Quant au temps de décharge, à la veille de la date limite de constitution de la liste des élèves, nous n'avons toujours aucun élément de réponse à donner aux directeurs qui nous interrogent à ce sujet. Nous vous renouvelons avec insistance notre demande d'un geste fort.

Nous vous demandons officiellement de libérer les directeurs et les directrices du temps qu'ils consacrent à l'aide personnalisée afin de leur donner les moyens d'intégrer ce dispositif dans leur charge de travail.

3. Sur l'assistance téléphonique, en dehors de la première étape sur Base élève, pour laquelle les directeurs peuvent recourir aux interlocuteurs habituels de « Base élève », nous nous demandons comment les animateurs TICE pourront à eux-seuls remplir ce rôle avec ¼ temps de décharge. Il nous semble impératif que ces derniers soient déchargés d'un temps supplémentaire pour traiter les messages qui ne manqueront pas de se multiplier sur leurs messageries téléphoniques et électroniques pendant les 3 jours où ils sont devant leurs élèves.

Nous vous demandons enfin de bien vouloir préciser clairement et officiellement aux collèges de secteur qu'ils restent l'unique guichet pour apporter aux parents d'élèves les réponses aux questions qu'ils se posent légitimement quant à la future scolarité de leur enfant en classe 6^{ème}.

On ne saurait attendre des écoles primaires qu'elles se substituent aux collèges dans cette mission.

Dans l'attente de ces éléments de réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le directeur académique, nos respectueuses salutations.

Delphine Blanchard

Secrétaire départementale



4 rue Jean Bouin – BP 37001 – 30910 Nîmes cedex 2

04 66 70 67 67 - Fax : 04 66 29 91 10 – mail : 30@se-unsas.org – site : <http://sections.se-unsas.org/30>